



## CHARTE DE L'ÉLÈVE MUSICIEN

L'apprentissage de la musique demande quelques exigences pour progresser vite et prendre du plaisir à jouer

L'école de musique est un lieu de vie, de découverte, de partage, mais aussi de travail.

C'est pour cela que je m'engage à :

- Être assidu et ponctuel,
- Prévenir mon professeur en cas d'absence de ma part,
- M'exercer régulièrement entre chaque cours,
- Être respectueux des locaux, des autres musiciens et des professeurs,
- Prendre soin de mon instrument de musique et celui des autres,
- M'investir dans la vie de l'école de musique, notamment par la participation à la pratique collective,
- Participer aux prestations publiques de l'école, soit en tant que musiciens, soit en tant qu'auditeur,
- Écouter le concert et mes amis musiciens jusqu'au dernier morceau.

Nom et Signature du responsable légal :

Nom et Signature de l'élève musicien :

L'Equipe de coordination de l'Ecole de musique :

Solène SENECLAUZE.  
Thibault SAUNIER  
Thierry DARET